

CENTRE DE DOCUMENTATION  
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

# RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

---

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES  
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

# LES RECHERCHES REGIONALES

---

## BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par le

CENTRE DE DOCUMENTATION DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

---

Directeur : **M. DALMASSO,**

Agrégé de l'Université, Institut d'Etudes Littéraires de Nice.

Secrétaire de Rédaction : **Mme DEVUN,**

Documentaliste - Archiviste des Alpes-Maritimes.

---

Ce bulletin, conçu dans le cadre régional, se propose de présenter les travaux (mémoires, diplômes ou thèses) rédigés pour l'obtention d'un titre universitaire.

Nous demandons aux auteurs de résumer leur étude, d'en dégager les conclusions et d'indiquer sommairement leur bibliographie. Ainsi, espérons-nous, en faisant mieux connaître des résultats qui risquent quelquefois de demeurer un peu ignorés, faciliter les recherches futures. Dans le même but nous publierons également des documents destinés à préparer le terrain pour de nouvelles études de détail et de synthèse.

En assurant la publication de ce périodique, les Archives des Alpes-Maritimes sont fidèles à leur mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

CENTRE DE DOCUMENTATION  
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

1963 - N°4

3e année

RECHERCHES REGIONALES

Côte d'Azur et Contrées limitrophes

-----

ARCHIVES DEPARTEMENTALES  
5, Avenue Edith Cavell - NICE

Les "Recherches Régionales" reproduisent objectivement les textes présentés par les auteurs. Les opinions émises ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la Direction.

**RECHERCHES  
REGIONALES**

**SOMMAIRE**

**HISTOIRE DU DROIT**

Enquête sur la société et la famille vers 1640 à Nice  
d'après les testaments. Dactylo., 112p.  
Mémoire pour le D.E.S. d'histoire du droit présenté en  
1961, résumé par l'auteur.  
Par V. AINSON

P 2

**GEOGRAPHIE**

Les mouvements de population dans la Principauté de  
MONACO, de 1861 à nos jours. Compte-rendu du D.E.S.  
de géographie présenté en 1955.  
Par Melle PARODI

P 10

**HISTOIRE**

La défense du var sous la révolution et l'Empire Dactylo,  
154P. croquis et photos. D.E.S d'histoire présenté en 1952  
et résumé par l'auteur.  
Par COSTAMAGNA

P 16

**DOCUMENTS**

Le fonds Canestrier au Musée Masséna.  
Bibliographie des travaux de Paul Canestrier.  
Par L. IMBERT

P 23

**Alpes-Maritimes**

et

**Contrées limitrophes**

**1963- n°8  
octobre-décembre**

**ENQUÊTE SUR LA SOCIÉTÉ ET  
LA FAMILLE VERS 1640 À NICE  
D'APRÈS LES TESTAMENTS**

**Par V. AINSON**

Les documents qui ont servi de base à nos recherches ne sont autres que les registres notariés et en particulier les dispositions de dernière-Volonté d'habitants de la région niçoise (Archives Départementales des Alpes-Maritimes-Nice-)

Série B : Sénat de Nice (registres des années 1637 à 1642)

Série C : administration de l'Insinuation du Comté de Nice - Années 1637 – 1643

Série E : Minutes des notaires de Nice.

Pour éviter un exposé quelque peu morne des institutions juridiques de l'époque, loin de recueillir ces testaments en tant qu'actes solennels, nous avons recherché à travers eux les mœurs et la mentalité des habitants de Nice, nous avons voulu connaître - ou tenté de le faire - l'humain. Cette connaissance peut être effectuée sur deux plans : l'individu testateur dans la société et, pénétrant davantage dans le détail, l'individu testateur dans sa famille.

**CHAPITRE Préliminaire** : La pratique de l'insinuation et la diplomatique du testament à Nice vers le milieu du 17<sup>e</sup> siècle.

Avant d'aborder le sujet de notre étude il apparaît utile de jeter un bref regard sur la pratique notariale niçoise de l'époque envisagée, vu son originalité.

Les testateurs avaient le choix entre deux formes d'actes notariés soit la forme habituelle, seule connue dans la généralité des provinces françaises, de minutes originales conservées dans les études de notaires; soit en copies authentiques, établies par les notaires eux-mêmes et remises par eux à intervalles réguliers aux fonctionnaires sardes de l'insinuation.

Pratique établie en 1610 par le Duc de Savoie pour tous les actes publics, contrats entre vifs et dispositions de dernière volonté; à charge pour les secrétaires de l'insinuation de relier ces actes et de noter, au jour le jour, leur réception.

Malgré l'obligation imposée par l'édit, la forme même des testaments était variable. A Nice on peut en compter jusqu'à quatre :

a) testament non cupatif : déclaration verbale faite par le testateur en présence d'un nombre déterminé de témoins. Forme très utilisée en Provence et dans la région niçoise car employée par tous, lettrés ou illettrés.

b) testament solennel : le disposant écrivait lui-même son testament et le déposait, scellé, chez le notaire.

c) testament olographe : appelé également testament secret peu utilisé à Nice.

d) testament déposé au Sénat : le testateur devait se rendre en personne au Sénat et déposait une "écriture close" demandant qu'il lui soit donné acte que cette écriture est son testament". A la suite de quoi on procédait à la vérification d'identité de la personne et à l'apposition de la mention demandée. Le dépôt de l'acte avait lieu dans les archives du Sénat; aucune copie n'était délivrée durant la vie du testateur à une personne étrangère. L'origine de cette forme de testament nous a semblé remonter au Bas-Empire, connue sous le nom de "testament public". Pour une période plus récente on a pu penser aux testaments transcrits aux sénéchaussées.

Les témoins intervenant à l'acte devaient être de sexe masculin et pubère; les règles d'incapacité ne semblent pas strictes et les héritiers eux-mêmes peuvent signer comme témoins.

Lors de la lecture des textes des questions matérielles se sont posées. Disons, en bref, que la langue utilisée dans les actes est un mélange d'italien, de sarde et de provençal quelques fois; pas de latin ce qui paraît surprenant. Cette rédaction de l'acte dans le langage courant présente l'avantage de donner une description plus directe de la société de l'époque. Cependant il est un inconvénient le laconisme de l'ordre des dispositions rend l'acte terne, sans image. Cet ordre se décompose en trois parties qui sont les suivantes :

- le protocole initial : avec mentions diverses, date, indiction, invocation à Dieu et reconnaissance de la supériorité de l'âme sur le corps.

- le dispositif : appel à Jésus-Christ, à la Vierge et à tous les Saints du Paradis. C'est dans le dispositif que se trouvent l'élection de sépulture et l'énumération des legs pour le repos de l'âme ainsi que ceux affectés à certain culte; suivent des dispositions profanes : reconnaissances de dot, de dettes, institution d'héritier à titre particulier ou universel, substitution, fidéicommiss, désignation de tuteur, clause codicillaire et dérogoire.

- le protocole terminal : mention est faite du lieu de rédaction de l'acte, des noms et qualités des témoins et suit enfin la "subscriptio" du notaire.

## **1ère PARTIE : LA SOCIÉTÉ NICOISE D'APRÈS LES TESTAMENTS.**

Le travail de tout chercheur ayant été défini comme étant celui de "mettre en relief les textes pour restituer une certaine atmosphère d'époque. Pour reconstituer un certain climat. Pour définir un milieu politique et social, esthétique et humain et tenter d'expliquer non les problèmes d'idées mais les attitudes personnelles, non les pensées mais les hommes, leur structure, leur pâte humaine"; il sera peut-être utile, dans cette optique, de s'attacher à rechercher grâce à nos testaments, d'une part la structure sociale niçoise en considération de la personne même des testateurs; d'autre part, les croyances religieuses de ces testateurs, d'après leurs dispositions pieuses.

### **Chapitre I : La structure sociale niçoise d'après la personne des testateurs.**

Cette société ne peut être atteinte qu'en suivant l'ordre de déroulement des testaments

#### **§ 1- La capacité du testateur.**

En règle générale on peut voir que tous les actes mentionnent dès le début l'état physique du testateur : "infermo, giacente nel letto..."; quant à l'état "moral" la santé d'esprit est obligatoire; fureur, folie, imbecillité empêchent de tester valablement (bien que soit accepté le testament du fou fait dans un intervalle lucide). Comme en Provence, l'âge requis pour faire un testament valable est de 14 ans pour les garçons, 12 ans pour les filles.

Pour les personnes soumises à la puissance d'autrui tels les religieux, sous la puissance de leur abbé ou les fils de famille, sous l'autorité paternelle, à Nice le respect de certaines conditions est exigé. Les religieux testeront moyennant paiement d'une sole à fixer. (Édit du 22 février 1562). Les fils de famille doivent, eux, recourir à une forme particulière de

disposition de dernière volonté, issue du droit romain : la donation à cause de mort qui n'est autre qu'un testament ordinaire il s'ajoute l'autorisation du chef de famille.

Aucun discrédit ne frappait les étrangers à la ville; les juifs eux-mêmes, à l'inverse des autres régions, y sont traités avec bienveillance.

De même, alors qu'en pays de droit écrit les femmes ne pouvaient tester qu'avec l'autorisation du père ou de la mère (après celle de l'époux), à Nice, elles testent librement. Pour l'année 1642 sur 50 actes; 18 ont été rédigés par des hommes et 32 par des femmes ! On relève toutefois une plus forte proportion de testaments masculins dans les recueils d'actes déposés au Sénat. Ce qui s'explique par l'activité masculine plus grande dans vie de la Cité.

Ce principe de liberté de tester s'étend à toutes les classes. Replaçons chaque acte dans chaque milieu nous connaissons ainsi la classe sociale des testateurs.

## § 2 - La classe sociale du testateur.

Les mentions des noms, prénoms et qualités du disposant sont un premier indice; mais une lecture entière du testament renseigne davantage. Ainsi on se rend compte du rang social par les dispositions ou legs aux enfants : les nobles observent, tout comme en Provence, la règle de primogéniture permettant de conserver les biens dans la famille et ajoutent souvent des interdictions d'aliéner ou prévoient une clause de rachat au profit d'un autre-enfant. Les nobles sans fief réalisent un partage égalitaire "parts et portions égales". Quant à la classe bourgeoise, née du développement du commerce et des échanges, elle cherche le plus souvent à imiter les nobles. Ainsi, il ne déplaisait pas à un riche bourgeois d'instituer son fils aîné héritier universel. Pour ce faire, le testateur devait avoir suffisamment de numéraire pour pouvoir désintéresser les autres enfants, ce qui n'était pas toujours le cas... Aussi, pour éviter le morcellement de leurs propriétés certains bourgeois utilisaient-ils la clause de "vie en commun", connue en Provence aux XVe et XVIe. Procédé commode qui évitait un partage hâtif dispersant les membres et les biens d'une famille.

Les bourgeois moins aisés (négociants, artisans, paysans, etc...) ne peuvent être identifiés qu'après une lecture attentive de leurs dispositions et par leur legs : un boulanger laissera son pétrin, un paysan sa bêche etc...

Certains ordres religieux prévoient la nécessité d'une "renonciation" de la part des religieux avant la prononciation de leurs vœux perpétuels, ce qui n'exclut pas à l'inverse la possibilité pour un religieux de recevoir à titre universel ou particulier, les legs allant au couvent ou à la confrérie.

## **Chapitre 2 : Les croyances religieuses d'après les dispositions pieuses.**

Le préambule d'un testament se ramène le plus souvent à la phrase suivante : "la vie de l'homme est entre les mains du Seigneur et il n'y a pas de chose plus certaine que la mort ni plus incertaine que l'heure de cette mort." Malgré toute la philosophie qui se dégage de ces formules, l'esprit religieux du temps doit plutôt être recherché dans les témoignages concrets de la ferveur populaire laquelle se manifeste dans trois sortes de dispositions :

- pour le corps
- pour l'âme
- Les legs Charitables.

## § 1 - La sépulture.

C'est parfois le but unique du disposant. Un indigent, en effet jugeait utile de "faire un testament dans la seule intention de choisir le lieu de son repos éternel".

Ce lieu était en général non un cimetière comme de nos jours mais une église, un couvent et d'aucuns précisent : "au pied" de tel autel ou chapelle dédiée à un saint. Même si un testateur se trouve momentanément absent de sa ville d'élection il prévoit d'y être transporté et enterré.

A Nice les autels les plus choisis sont ceux de l'église de Saint Dominique et surtout, dans cette église, la chapelle du Rosaire, ensuite les églises saint St François, saint Jacques, Saint -Augustin, sainte Réparate.

Si l'héritier, comme on le voit, n'est jamais laissé libre du choix d'une sépulture; il en est différemment pour le règlement des funérailles. En effet, les funérailles sont le plus souvent laissées à la volonté des héritiers ou proches" suivant le rang du défunt" 10% seulement des testateurs en, décrivent le déroulement avec minutie et c'est toujours avec humilité qu'il en est question. L'élection de sépulture, pièce essentielle du testament, ne s'adresse qu'au corps, l'âme, "plus digne que le corps" bénéficie également de dispositions précises.

## § 2 - Les dispositions pour les âmes des défunts.

Il s'agit de messes, soit d'anniversaire, soit de neuvaines (prières ou messes que les prêtres de tel couvent désigné devaient célébrer pendant neuf jours), soit de trentains (30 messes pour le défunt).

Très occupés de leur repos éternel et de celui de leur famille, les hommes de l'époque léguaient une part de leur fortune pour la construction d'églises ou de lieux saints en échange de messes à perpétuité : les fondations d'anniversaire.

## § 3 - Les dispositions charitables.

Elles se rencontrent au profit des hôpitaux, des orphelinats et des pauvres. Ces dons sont faits aussi bien par les riches que par les plus humbles. Ainsi apparaît avec netteté cette force décohésion, ce lien intangible omniprésent qui unit les habitants d'un ragée lieu, par delà les classes sociales, les calamités et la misère et conséquence de ce que l'on nomme la Foi !

Tout naturellement cette union des habitants d'une même ville doit encore être plus étroite au sein d'une même famille. C'est ce que nous démontrera notre deuxième partie.

## **2ème PARTIE : LES TESTAMENTS ET LES LIENS FAMILIAUX.**

Au 17e siècle la "familia" constitue une unité solide comprenant non seulement les parents par le sang, mais encore tous ceux qui ont avec le groupe une communauté de vie. Comme les parents et avec eux ils participent aux actes importants du groupe. Cette notion de solidarité propre aux peuples qui ressentent le besoin d'un appui matériel et moral se retrouve dans beaucoup de régions. Il semble que le même phénomène se soit produit à Nice vers

1640. Pour vérifier ces affirmations il faudra tout d'abord délimiter l'étendue du groupe dont s'agit, ensuite s'intéresser aux biens échus aux membres de cette communauté.

## **Chapitre 1** : L'éventail des héritiers.

Un ordre de désignation est quasi immuable malgré la diversité des testateurs : ascendants, collatéraux, amis, femme, enfants.

### **Section 1** : les ascendants et les collatéraux.

Même le testateur le plus pauvre a une pensée pour ses ascendants et ordonne qu'ils soient entretenus décentement jusqu'à leur mort. Le plus souvent il s'agit d'une clause "de vie commune" pendant toute la vie. Les legs aux collatéraux sont également fréquents quoique modiques parfois; on peut penser que le testateur cherchait surtout à "n'oublier personne"...

### **Section 2** : les "familiers" du testateur.

Suivant l'ordre même de l'acte, on trouve : les étrangers, les enfants illégitimes, le conjoint et les enfants légitimes. Par "étrangers" dénomination employée pour des nécessités de vocabulaire - il faut entendre tout d'abord les domestiques à qui sont faits en général des legs de sommes d'argent ou d'objets vestimentaires pour les récompenser de "leurs bons et loyaux services"; le confesseur, à titre d'ami, reçoit souvent un legs d'argent.

S'il en est, les enfants illégitimes sont reconnus dans le testament du père, ils portent son nom mais ne peuvent recevoir à titre universel. Un legs à un enfant naturel est considéré comme une créance d'aliment, un devoir d'assistance du père.

Lors du décès de l'époux la situation est souvent difficile pour la veuve aussi les testateurs prévoient-ils avec minutie les biens fruits et usufruits qui lui seront affectés : jouissance d'une terre, d'une maison etc... Outre ces legs, diverses clauses assurent d'une part "le respect dû à la veuve", des enfants à l'égard de leur mère et le respect de la veuve pour la mémoire de son époux (c'est la clause de viduité) d'autre part la transmission des pouvoirs de chef de famille; la veuve dans beaucoup d'actes se voit désignée comme tutrice et administratrice des biens des enfants mineurs.

Quant aux enfants légitimes ils sont désignés comme héritiers universels bien qu'il existe pour le père le droit de déshériter un enfant en tenant compte toutefois des parts intangibles réservées aux héritiers du sang.

L'étude de l'économie ancienne, nouvelle orientation des recherches historiques peut supporter le reproche d'emploi exhaustif de statistiques. Il paraît cependant utile de considérer, dans le cadre de cette enquête sociale, la situation économique de Nice vers 1640 en étudiant la valeur des biens légués par les testateurs.

## **Chapitre 2** : aperçu de l'économie niçoise vers 1640 d'après les biens légués par les testateurs.

**Section 1** : Les legs de terre et propriétés agricoles. 90% des gens vivent de la terre. Que peut-on penser de l'agriculture niçoise ? Telle qu'elle nous apparaît par les legs des testateurs on peut dire qu'il n'existe pas de vastes domaines mais plutôt de petites exploitations où l'on cultive principalement du blé, du froment et diverses céréales panifiables donnant soit le pain

blanc, soit le pain noir telles : seigle, avoine et même orge. Une place importante doit être faite à la culture de la vigne, les testateurs précisent la quantité et la capacité de leur cellier, le nombre de futs qu'ils possèdent etc... et exigent que leurs plans soient bien entretenus. Puis viennent les cultures accessoires : légumes des jardins, fruitiers, lin, chanvre, figuiers, oliviers.

Le mode de faire valoir ces surfaces cultivées est très primaire. Les agriculteurs pour éviter de voir leurs récoltes emportées par les pluies diviseront leurs champs en petits plans horizontaux placés en amphithéâtre les uns au-dessus des autres et soutenus par des murs en pierre. On conclut ainsi à l'impossibilité de la grande culture, au manque de culture, à l'arrosage par irrigation.

L'exploitation n'est pas personnelle, sauf pour les fermes à l'entour de la ville, le métayage est courant. Les notables font peser sur les terres des charges et redevances connues sous les noms de Livello, tasque, cens, gabelle.

On constate à Nice une certaine négligence : peu favorisé par le sol, le niçois ne cherche pas à améliorer sa condition de vie : les douceurs du climat rendent la misère plus supportable, a-t-on pu dire ! Ce que l'on constate pour l'activité agricole se retrouve peut-être dans la ville elle-même.

## Section 2 : L'économie urbaine.

Les testaments nous apprennent qu'il existe à Nice un certain artisanat, - assez médiocre d'ailleurs : 5 ou 6 ouvriers. Chaque métier constitue un corps fermé essayant de se défendre contre les forains, les marchands et les fabricants libres. Pas de manufacture ou de grande industrie : les niçois cardent et filent eux-mêmes la laine sur de petits métiers. Les commerces se transmettent de père en fils.

Le numéraire est faible et rare. Les monnaies étrangères circulent librement mais n'apportent aucun remède. Les constitutions de dot s'échelonnent sur plusieurs mois, voire même plusieurs années. Toutefois, vers la fin du 17<sup>e</sup> siècle on remarque un certain renouveau : démolition de vieux quartiers, reconstruction de maisons (à façades étroites toutes en hauteur).

Très peu de renseignements sur les revenus urbains ont pu il est possible toutefois, grâce à "l'inventaire de la Série B des archives départementales" de Morris, de conclure à une certaine stabilité sous forme de tableau que nous reproduisons ces renseignements concernant les membres du Sénat, au cours de diverses années.

Années	1638	1643	1658
1 <sup>o</sup> Président	2.700 liv.	2.760 livres	3.600 livres
Sénateur	1.150 "	1.150 "	1.170 "
Huissier	55 "	55 "	65 "
Soldat de Justice	8 "	8 "	7 "
Postes (loyer)	50 "	50 "	50 "

À la suite de ces considérations hâtives sur l'économie niçoise on peut penser que le "stade social" atteint par cette ville au 17<sup>e</sup> siècle est celui de la bourgeoisie : 60% des testateurs sont propriétaires terriens: ce qui semble être le propre d'une classe plus active qui cherche à s'élever. Ébauché dans la période envisagée les époques suivantes permettront à Nice de faire face à "son destin".

Comparée à la Provence, la région niçoise marque un certain retard tant au point de vue des institutions juridiques - cette communauté de vie à fait place à un plus grand individualisme, dans les régions voisines - qu'au point de vue économique. Il semble que ce retard soit dû à plusieurs causes, l'une morale (le niçois demeure très attaché à ses traditions), l'autre géographique (Nice au 17<sup>e</sup> est séparée de la Provence par le Var - dont les rives sont larges et peu traversables-, de l'Italie elle subit une certaine influence qui accuse encore son retard). Mais peut-on en faire un reproche ? Nice est restée longtemps dans une simplicité de mœurs fort enviable : nobles et indigents vivent en bonne courtoisie, les premiers sont les protecteurs des enfants des seconds; et cette harmonie se retrouve partout : dans la famille, dans la solidarité du groupe dépourvu d'égoïsme et d'envie, dans cet attachement à la terre; simplicité qui rejoint le sublime et qui est peut-être le gage de la vraie sagesse.

**LES MOUVEMENTS DE  
POPULATION DANS LA  
PRINCIPAUTÉ DE MONACO DE  
1861 À NOS JOURS**

**Par Melle PARODI**

L'intérêt touristique et fiscal que suscite la Principauté de MONACO n'est pas étranger à l'essor de ce petit État qui depuis un siècle voit sa population régulièrement augmenter sur son territoire exigu, à peine 150 hectares. Mademoiselle PARODI a suivi avec précision les modalités et les phases de ce peuplement monégasque.

L'étude s'ouvre sur deux chapitres d'introduction faisant une description de l'État princier en 1861 et analysant son évolution depuis cette date.- En 1861, la Principauté perd les 8/10e de sa superficie puisqu'elle est dépossédée des deux derniers fiefs que lui avait conservés le Congrès de Vienne; en revanche, réduite à son alleu primitif, elle est débarrassée de tout protectorat, et c'est pleinement autonome qu'elle établit, en 1865, l'Union douanière avec la France. À cette date de 1861, seule existe la vieille ville isolée sur le Rocher, presqu'île de 600 m sur 200 m tombant à pic sur la mer, entourée de remparts et de bastions; la ville ne garnissait, du reste, que la partie centrale du Rocher. Sur l'emplacement du quartier actuel de la Condamine, il y avait de vastes jardins avec des oliviers, des citronniers et des cultures de violettes. Une villa construite par un riche étranger et la parfumerie Rimmel, sont les deux seuls établissements. Le Promontoire des Spélugues, baptisé en 1865 " Monte-Carlo " est une zone rocheuse où les bergers conduisent leurs troupeaux. Les terrains de culture sont sur le plateau des Moneghetti. Monaco est donc une petite bourgade méditerranéenne avec une population d'origine génoise comptant 12.000 habitants dont 11000 nationaux.

L'économie, pleine de survivances féodales, est rendue encore plus précaire par l'isolement. Il y a une seule liaison quotidienne vers Nice et le voyage dure quatre heures. Vers Èze, vers la Turbie, il n'y a que des sentiers. On comprend mieux, ainsi, ces quatre vers souvent cités, dont nous donnons la traduction : "je suis Monaco sur un écueil, je ne sème ni ne récolte, mais cependant soit par la ruse, soit par l'intrigue, je veux manger." Quelques essais ont été tentés pour installer une Industrie mais ce fut un échec. (cf. Noat : La politique du prince Honoré V de Monaco - Recherches régionales 4-1962). La création et le lancement du Casino va permettre la fortune monégasque.

En 1863, le Casino de Monte-Carlo est inauguré. Depuis une trentaine d'années les jeux sont interdits dans la plupart des pays de l'Europe occidentale. En 1854 une concession est accordée à Monaco, en 1861 elle est rachetée par F. Blanc, créateur des Jeux d'Hambourg. Alors la Principauté qui n'était qu'une promenade pour les touristes niçois, constitue sa propre clientèle. L'arrivée du chemin de fer en 1863, la fermeture des salles de jeux en 1873 en Allemagne sont autant d'éléments favorables. Les bénéfices des jeux passent ainsi de 60.000 F. en 1862 à 640.000 F. en 1863, à 2 millions en 1868, à 5 millions en 1872, à 10 millions en 1875, à 46 millions en 1914. Le centre européen du jeu est Monte-Carlo et cela entraîne l'établissement de tout un équipement touristique. La perte du monopole des jeux par la Société des Bains de Mer (S.B.M) en 1933 retentit sur la prospérité de la station. Mais déjà le tourisme de nasse redonnait vigueur à la fonction de tourisme de passage. Quant à la législation fiscale particulière de la Principauté, elle faisait de cet État un refuge de capitaux. Enfin plus récemment des industries ont été créées qui prennent une importance croissante.

Le résultat de cette expansion est, en tout premier lieu, l'augmentation de la population et cet aspect occupe la deuxième partie du travail de Melle Parodi De 12.000 habitants en 1861, la population passe à 24.000 en 1938 et à 20.000 en 1951. Cette augmentation est due à l'immigration et le pourcentage des nationaux n'a cessé de diminuer. Ils formaient 92% de la population en 1861, mais seulement 6% en 1903, 11% en 1951, 15% en 1954.

On sait en effet que la nationalité monégasque s'acquiert difficilement car la naturalisation n'est accordée qu'avec parcimonie. Les étrangers constituent un ensemble très composite dont le tableau N°1 donne une idée.

La structure socioprofessionnelle est très diverse selon la nationalité. Les Italiens sont des travailleurs modestes; les ressortissants des autres nationalités appartiennent à des classes

aisées; quant aux Français, ils comptent dans leurs rangs à la fois des cadres supérieurs, des hommes d'affaires et des employés plus humbles. L'importance économique des Français est très grande. En 1908 la valeur de la surface bâtie et non bâtie est estimée (en francs 1939) à 227 millions et les Français étaient détenteurs de 115 millions alors que les Monégasques ne possédaient que 30 millions. La Principauté reste, on le voit, grandement liée à des intérêts français.

TABLEAU N°1

COMPOSITION de la POPULATION suivant les NATIONALITES

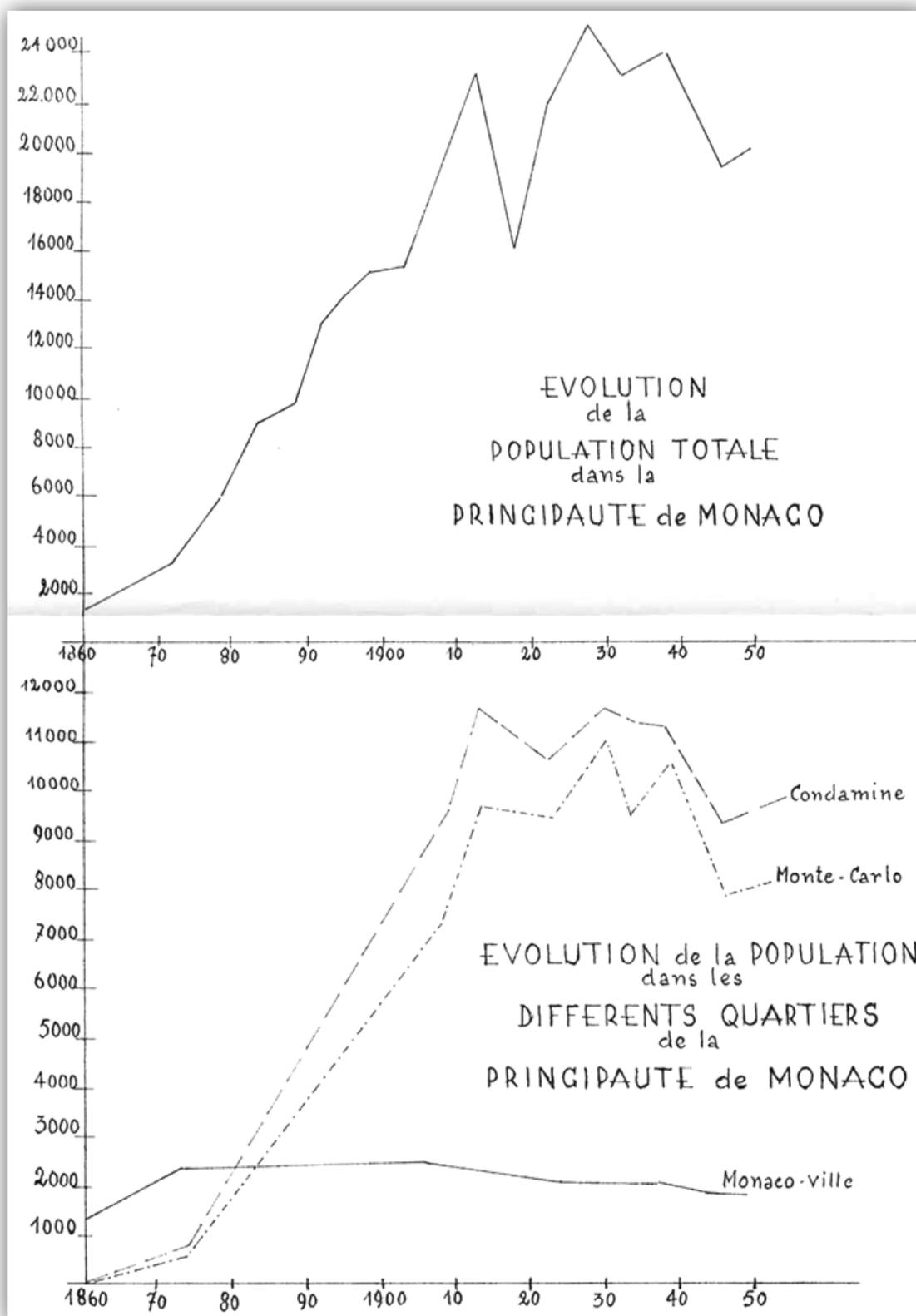
	1903	1908	1913	1918	1923	1928	1933	1938	1946	1951
MONACO	: 1127	1482	1568	1442	1417	1574	1734	1761	1975	2245
Français	: 5383	7306	8497	6744	8890	9126	8590	8540	10522	11387
Italiens	: 7875	8241	9688	6738	8865	9626	9383	9724	5281	4759
Anglais	: 132	385	572	230	1379	2242	1379	1902	321	645
Benelux	: 208	254	387	236	501	498	320	375	369	296
Allemands- Autrichiens	: 311	726	1127	7	33	295	344	259	42	70
Russes	: 29	160	301	88	133	171	125	122	96	46
Suisses	: 396	391	512	208	303	384	267	278	135	225
Europe Méditer <sup>ne</sup>	: 12	59	57	62	174	201	185	179	94	124
Europe Centrale- Orientale	: 21	9	37	23	69	237	211	294	133	112
Europe du Nord	: 10	11	33	17	85	105	63	85	29	44
Etats-Unis	: 35	73	120	57	234	329	309	270	61	119
Amérique du Sud	: -	5	4	-	24	-	27	67	23	33
Divers	-	19	73	46	108	145	57	109	161	97
<b>TOTAL</b>	15443	19121	22956	15960	22153	24927	22994	23956	19242	20202

Le point de vue démographique est ensuite abordé. On y voit apparaître la faiblesse du taux d'accroissement naturel, due à un taux de natalité très faible.

**TABLERAU N° 2**  
**LE MOUVEMENT NATUREL de la POPULATION à MONACO**

<u>ANNEE</u>	<u>NATALITE</u>	<u>MORTALITE</u>	<u>EXCEDENT ABSOLU pour chaque période</u>
1861	24	15	262
1872	31	16	110
1877	27	26	260
1882	24	18	276
1887	23	18	251
1892	21	15	358
1897	20	16	584
1902	26	15	379
1907	19	18	244
1912	16	14	60
1917	10	16	- 180
1922	18	14	343
1927	18	15	173
1932	15	14	- 222
1937	10	17	- 365
1946	20	19	241
1951	15	14	
		<b>TOTAL</b>	<b>2729</b>

La pyramide des âges montre une population vieillie. Au recensement de 1951 la proportion des moins de 20 ans était de 18,3%, celle des plus de 60 ans de 23% et celle des adultes de 58,7%. La population active était en 1951, assez limitée, 2/5 à peine du total, et accusait une énorme prépondérance du secteur tertiaire avec 77,2% de la population active, le reste allant au secteur secondaire ; le secteur Primaire n'était pratiquement pas représenté.



Ce travail se termine par une étude rapide des différents quartiers de la Principauté. Ces éléments sont aujourd'hui bien connus, mais ils l'étaient beaucoup moins au moment où l'auteur a écrit son mémoire.

MONACO-Ville est la ville administrative et monumentale, la CONDAMINE est une zone industrielle et commerciale, MONTE CARLO est le haut-lieu de la villégiature avec le Casino et le Bd des Moulins. Enfin une commune comme BEAUSOLEIL est un satellite de Monaco. En conclusion, Melle Parodi dont nous avons trop rapidement résumé les idées, rappelle qu'après avoir été un État né du Casino, la Principauté essaie de pallier les inconvénients de son exigüité et de son économie touristique en gagnant des terres sur la mer et en se créant un secteur secondaire bien des égards, il n'y avait là que projets en 1951; ils ont été réalisés par la suite.- Ceci montre la profonde connaissance que Melle Parodi possède des problèmes de la Principauté.

# **LA DÉFENSE DU VAR SOUS LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE**

**Par COSTAMAGNA**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle aucune route n'empruntait la vallée du Var qui, pourtant, représente un bel axe de pénétration.

Cette plaine complètement abandonnée était envahie de roseaux, de broussailles et par endroit devenait franchement marécageuse. Aussi les chemins préféraient-ils sinuer à flanc de montagne pour relier les villages perchés et ne descendaient au bord du fleuve que pour le franchir.

Le gué de Saint-Laurent était franchi par la route Nice-Antibes et on le traversait à dos de passeurs ou en bac. La voie Nice - Puget Théniers, véritable sentier de montagne rarement plus que 70 centimètres, passait par Aspremont, le gué de Saint Martin du Var, Gillette et la barre du Vial. Des passerelles de bois enjambaient le Var à Malaussene et Puget Théniers. Emportées chaque année par le fleuve on devait sans cesse les rebâtir.

Un tel abandon s'expliquait par le caractère du fleuve qui peut passer au printemps et à l'automne de 18 m<sup>3</sup> à la seconde à 5000 m<sup>3</sup> à la seconde. À ces moments le Var est un vrai forcené et Vauban l'appela "ce fou, ce gueux, qu'on ne peut mettre à la raison." Son caractère de frontière séparant depuis 1481 les États de Savoie du territoire français s'opposait à ce qu'on y entreprit des travaux de corrections appropriés.

Obstacle en temps de crue, seule barrière coupant la plaine ouverte par Antibes jusqu'à l'Estérel et celle de "Nice -le Var n'intéressait pourtant pas les militaires. La longueur du cours d'eau, la médiocrité de son débit normal, le caractère des hauteurs avoisinantes aisément accessibles par les gradins de culture, engageaient à ne pas s'y obstiner.

Aussi vers 1780 comme barrière militaire le Var ne présentait que des défenses insuffisantes, embryonnaires, fort décousues. C'est pourtant sur cette ligne que le Marquis de La Planargia gouverneur de Nice et commandant une armée sarde de 11 bataillons entreprit d'arrêter en 1792 une attaque éventuelle de l'armée française du Var dirigée par le général Danselme. Son dispositif de défense remanié à deux reprises à cause des critiques du Comte Thaon de REVEL

Saint André, restait insuffisant malgré un renforcement du poste d'Aspremont et l'échelonnement de batteries sur la colline Sainte Marguerite, la crête de Fabron et toute la partie de la côte entre Nice et le Var. Aussi quand le 16 septembre Danselme reçut l'ordre d'envahir le Comté de Nice et se contenta d'envoyer l'escadre de Toulon dans la baie des Anges à deux reprises le 27 et le 28 cette irruption inoffensive n'en impressionna pas moins vivement le successeur de La Planargia, le lieutenant général de Courten et vint réveiller tous ses doutes quant à la valeur de la ligne de défense. L'arrivée sur ces entrefaites d'un télégramme de Turin : "vous allez être attaqués par terre et par mer par 35 000 français. Sauvez troupes et Piémont à quelque prix que ce soit" le détermina définitivement à l'idée de retraite.

Ce repli s'opéra dans la nuit du 29 septembre par la principale route du Comté reliant Nice au col de Tende l'affolement des soldats piémontais, l'imprévoyance du chef d'état major Pinto, en fit une déroute qui ne s'arrêta qu'à Breil.

Danselme en profita pour faire son entrée à Nice le 30 et il aurait pu occuper facilement tout le Comté quand il fut isolé avec ses 4000 hommes) par une crue du Var. Elle était due à des pluies qui durèrent douze jours et qu'un vent puissant transforma en tempête Danselme jugea prudent de ne pas s'engager plus avant que Sospel. Ainsi le Var contribua au maintien des Sardes dans la partie nord ouest du Comté de Nice et fut à l'origine d'une rude guerre qui pendant près de deux ans se déroulerait à travers les montagnes. Thaon de Revel prit le commandement de l'armée piémontaise et la retrancha fortement sur la ligne Breil, col de Brouis, Authion col de Raous où elle résista aux assauts français en 1792 (décembre). Le même mois s'achevait la construction par les français d'un pont à Saint-Laurent du Var. Cette passerelle longue de 900 mètres large de 3, bâtie sur 150 travées devait rester l'unique passage

sur le fleuve jusqu'au milieu du XIXe siècle. Hâtivement construit, le pont dut subir d'incessantes réparations à cause des affaissements produits par les crues du fleuve.

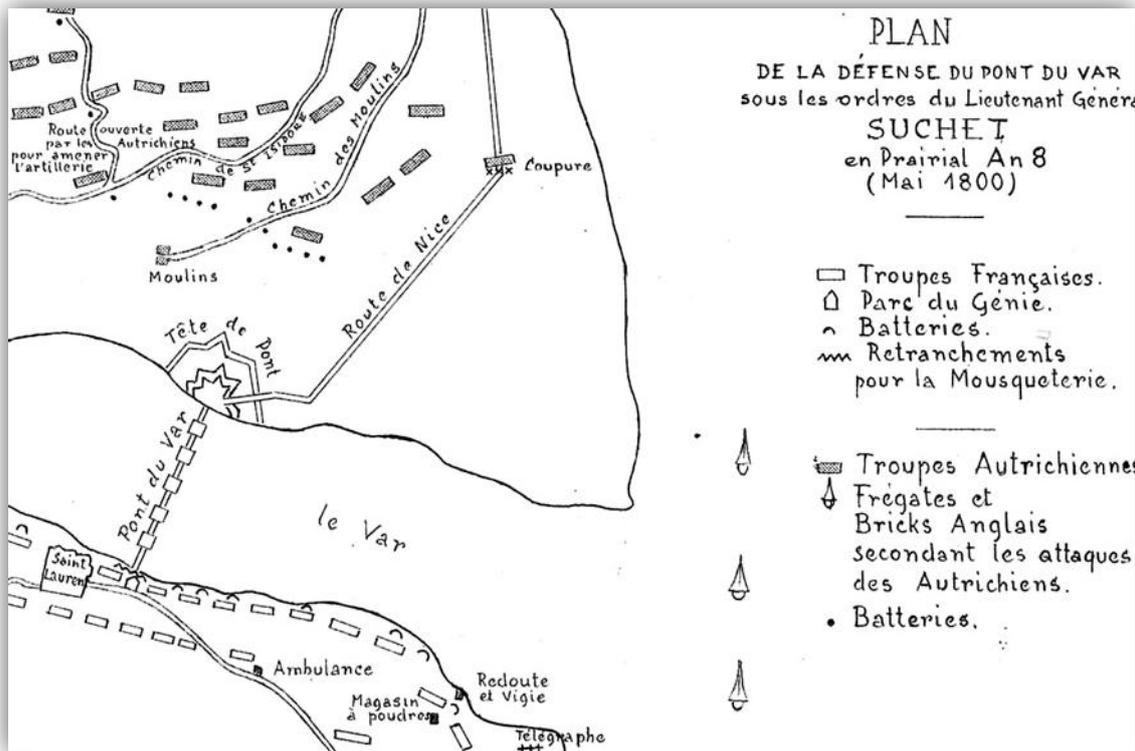
Fin août 93 le Baron de vins devint le chef de l'armée de Savoie, celle-ci ayant été renforcée par un corps autrichien il conçut l'idée d'écraser l'aile gauche française située alors vers Utelle et Gilette pour descendre la vallée du Var jusqu'à Saint Laurent et y donner la main à un corps de débarquement anglais. L'armée d'Italie prise au piège serait anéantie. Mais ce projet fut brisé par la résistance du château de Gilette qui repoussa les assauts de l'ennemi en septembre et octobre 1793 et fut dégagé par le général Dugommier.

Les années 1794 - 1795 virent les opérations s'éloigner de plus en plus du Var, et le 26 mars 1795 l'arrivée de Bonaparte à Nice préludait à la fameuse campagne qui devait le mener jusqu'en Autriche.

Le résultat de cette guerre dans les Alpes-Maritimes, fut l'épuisement d'un pays déjà pauvre par lui même et l'exaspération de la population excédée par les réquisitions de l'administration militaire. Ainsi naquirent les bandes de barbets, sorte de maquisards antifrançais qui persistèrent après 1794 devenant de simples brigands.

En février 1800 alors que Bonaparte concentrait l'armée de réserve à Dijon et Lyon et préparait le passage du Saint Bernard l'armée d'Italie rejetée en Ligurie était coupée en deux par le généralissime autrichien Mélas Masséna s'enfermait dans Gênes assiégée tandis que le lieutenant général Suchet se retirait vers la rance en combattant pied à pied. Vaincu le 7 mai au col de Tende et sur les hauteurs des Apennins qui protègent Peille allait-il s'arrêter à la ligne de défense que disputa en sens inverse le Général de Bain en 1792 ? L'idée exagérée qu'il se faisait des progrès de l'armée de réserve l'engageait dans ce sens. Mais le commandant du génie de l'armée d'Italie l'invita au contraire à jeter ses troupes derrière le Var. Son argument fut que l'armée était à bout de souffle. Mal vêtus, plus nourris, presque sans munitions les hommes étaient de plus soumis à l'action des barbets. Une retraite jusqu'au Var permettrait seule de dégager et de réorganiser l'armée. En attirant Mélas dans "la Masure" qu'était devenu le Comté de Nice on l'embarasserait à son tour dans de terribles difficultés de ravitaillement. De plus Campredon se faisait fort de transformer la vallée du Var en une solide barrière infranchissable Suchet accepta les arguments de son subordonné. Le 8 mai le gros de l'armée fila sur Nice par la mauvaise route Roquebrune la Turbie col de Villefranche. Le 11 mai elle franchissait le pont du Var "sans tirer un coup de fusil" tandis qu'une garnison approvisionnée pour deux mois se maintenait dans les forts du Mont Alban et de Villefranche afin de signaler par transmissions optiques jusqu'à Saint Laurent les mouvements de l'ennemi. Cette facilité surprenait Suchet qui avait dû replier une armée en pleine confusion comme en témoigne cette apostrophe désespérée qu'il avait écrite : " des transports, des transports, ou nous mourrons encore de faim." En fait Melas n'avait guère envoyé que la brigade Gorrup à la poursuite des Français. Elle fut aisément arrêtée au combat de Drap le 10 mai tandis que le gros de l'armée autrichienne n'avait pas encore passé la Roya. Indécis le généralissime voyait le danger qu'il y avait à s'avancer jusqu'au Var dans un département pelé. Il ménagea un temps d'arrêt pour sa troupe et cette halte sauva Suchet. Si l'on parlait couramment dans l'armée austro-piémontaise de marcher sur Toulon, Avignon et Lyon la "méthodique circonspection" de son généralissime lui faisait voir les dangers d'une telle manœuvre et il ne s'engagea que sur la croyance d'une arrivée de Bonaparte à la rescousse de Suchet. Aussi ne rejoignit-il la brigade Gorrup entrée à Nice le 11 mai, que le lendemain.

Entretemps Suchet avait fait renforcer le pont de Saint Laurent par des traverses, fortifier le village même et la berge droite du fleuve, petite falaise de 10m dotée d'une nombreuse artillerie. Une redoute avec vigie était destinée à contrebattre les navires ennemis. Il fit de plus relever l'ouvrage qui était à la tête du pont sur la rive gauche.



Avec 100 pieds carrés d'oliviers Campredon y développa un redan pentagonal fortement palissadé armé de quatre pièces et entouré d'un fossé plein d'eau qui l'isolait. Suchet gardait un pied dans le Comté de Nice Pour inquiéter les mouvements de l'ennemi et même reprendre l'offensive car il croyait Bonaparte déjà en Lombardie. Une lettre du premier consul le lui faisait croire. Le 12 mai il poussa une reconnaissance en direction de Nice, seule une frégate anglaise canonna cette force.

Le 13 mai Mélas passa enfin à l'attaque avec la brigade de Lattermann. Mais la résistance de la vingtième légère demi brigade et une charge du 13e régiment de chasseurs prouvèrent aux autrichiens rejetés que les français étaient solidement installés sur le Var. Au 15 mai les deux armées adverses étaient alignées de part et d'autre du Var pour prévenir des mouvements tournants réciproques. Le fleuve semble alors jouer à nouveau son rôle de frontière, une frontière qui aurait séparé un pays quasi hostile d'une région plus sûre, des montagnes désolées d'une Provence qui bien qu'appauvrie pouvait encore fournir une aide à l'armée française. Celle ci améliorerait visiblement sa situation. Le 13 la disette sévissait encore dans le camp du Var "Le 19 l'abondance régnait dans l'armée les vivres étaient exactement fournis, les troupes habillées de neuf."

Du 13 au 16 mai Mélas restait immobile à Nice car il avait fort à faire pour assurer son ravitaillement et faire venir l'artillerie. Averti de mouvements de troupes au delà des Alpes il n'y voyait qu'une diversion et ne pressentait en rien la manœuvre de Bonaparte engagée dès le 15. Impatienté par l'inertie du "vieux allemand" Suchet ordonna une forte reconnaissance le 16 mai avec 1300 hommes. Elle fut arrêtée à la hauteur de Magnan par la brigade Lattermann et les grenadiers hongrois de Vexenfeld. Pourtant le 19 mai Suchet réédita son opération car le fort du Mont Alban venait de lui signaler le départ de Mélas en Piémont le 18 au soir Cet événement le confirmait dans la certitude de la présence de Bonaparte en Lombardie et l'imminence du repli autrichien. En fait la résistance de l'ennemi fut plus forte qu'au 16 mai et les français durent se replier. Si un rapport alarmant du général Keim confirmé le 17 par l'irruption du corps de Lannes à Aoste avait incité Mélas à se reporter par prudence à Turin où il arriva le 23, son ignorance de la présence de Bonaparte à la tête de cette armée lui fit laisser



au feld maréchal Helsenitz, resté sur le Var, la totalité de ses forces avec mission de passer à l'attaque. Le 21, Suchet était parti au Broc pour mettre au point un mouvement débordant par la 7<sup>e</sup> division puisque l'ennemi s'obstinait à Nice. Il dut revenir précipitamment à Saint-Laurent : un espion venait de révéler un projet d'attaque d'Helsenitz. Le 22 mai à 4 heures du matin une salve géniale de l'artillerie autrichienne en donna le signal. Une grêle de boulets et d'obus s'abattit autour de l'ouvrage de la tête du pont dans un terrain bourbeux. Restée en avant la 20<sup>e</sup> légère dut soutenir le feu d'une frégate napolitaine et l'assaut ennemi. Mise à mal elle se rabattit dans la tête du pont où se tenaient 900 hommes. Il s'en suivit un grand désordre augmenté par l'explosion d'un caisson de munitions et la mort du général Brunet. La déroute ne fut conjurée que par l'attitude énergique de l'adjudant général Coussaul. Pendant que le

duel d'artillerie se poursuivait Hesnitz lança à l'attaque une colonne de grenadiers qui fut repoussée par les tirs précis des défenseurs de l'ouvrage. Vers 9 heures du soir 3 colonnes nouvelles de grenadiers tentèrent d'enlever l'ouvrage mais furent décimées par l'artillerie de la rive droite et le feu des hommes de la 99e surgis au parapet. L'échec d'Hesnitz était patent. Il avait perdu 600 hommes de troupes d'élite et ses canons de 6 et 3 avaient été dominés par les pièces françaises de 8 et 12.

Suchet put alors faire réparer dès la nuit du 22 le pont de Malaussene et le 24 la 7<sup>e</sup> division (général Garnier) se porta sur Tournefort. Après avoir maîtrisé la redoute du pont Saint Bastien sur la Tinée elle prit d'assaut le village de la Tour défendu par 800 croates. Le 26 mai attaquée de face et menacée par un mouvement tournant, le long des crêtes du Mont Sirvol au Brec, Utelle fut enlevée. Suchet crut l'heure de l'offensive générale sonnée car une lettre de Bonaparte lui donnait comme certaine la présence de l'armée de réserve à Ivree le 24 mai. En fait celle ci piétinait dans le couloir de la Doire Baltée arrêtée par le petit fort du Bard Aussi Hesnitz put préparer une deuxième attaque appuyée par 18 pièces d'artillerie lourde sur le plateau Magne. Il devait chercher à rompre le pont de Saint Laurent pour permettre une retraite devenue inévitable à cause des progrès de Bonaparte.

Le 26 mai de 5 heures à 10 heures du soir le tonnerre de l'artillerie se fit entendre le feu de l'ennemi se croisait avec celui des 30 pièces françaises. Dans la nuit deux colonnes de grenadiers s'élançèrent au pas de charge sur un espace de 400 mètres. Le tir de mousqueterie de l'ouvrage et celui des canons de 8 à 24 les repoussèrent. Vers 11 heures et demie puis 11 heures deux nouveaux assauts furent tentés par Hesnitz.

Des balles à feu éclairèrent l'ennemi arrêté au bord du fossé. Par leurs décharges à bout portant les défenseurs de la tête du pont, relevés par la brigade Solignac dans l'intervalle de la 26 et de la 36 attaque les rebutèrent définitivement. 1500 grenadiers d'élite autrichiens morts ou blessés témoignaient de la solidité de la position militaire du Var.

Qu'allait décider le feld maréchal Hesnitz ? 2500 hommes filaient sur Levens en direction des positions du général Garnier mais ils furent arrêtés au fond de la gorge de la Vésubie au pont de pierre où la route Nice, Levens, Duranus, Utelle, traversait la rivière. Le 27 mai Montalban, dont la garnison ravitaillée par mer tenait toujours signalait que des caissons d'artillerie filaient sur le Piémont et que des bateaux embarquaient des canons. Suchet ordonna alors une forte reconnaissance en avant de la tête de pont. Elle s'engagea le 28 à partir de 17 heures. Avec une ardeur extrême de gros détachements escaladèrent les pentes des collines Sainte Marguerite et Caucade. Mais la réaction de l'ennemi fut très vive et vers 9 heures du soir les français rallièrent leur base de départ. L'artillerie ennemie avait disparu mais Hesnitz restait en force. En fait son armée allait commencer la retraite le 29 à deux heures du matin car Mélas le rappelait enfin à Alexandrie. En effet le 26 mai Bonaparte avait surmonté la résistance du fort de Bard et le 27 il était à Ivree tandis que Lannes atteignait le Pô. Ayant toujours pour mission de protéger Gênes Hesnitz s'établit sur la ligne Breil col de Brouis, Authion col de Raous. Mais ses bataillons donnaient de sérieux signes de fatigue et de désorganisation : "le charroi était abandonné, le soldat manquait de pain et la fièvre le minait. Beaucoup jetaient leurs fusils à côté des canons abandonnés." C'était le résultat des épreuves endurées par ces hommes aux combats du Var et plus encore à cause de leur séjour dans un pays sans ressource. Renseigné par Montalban Suchet put rentrer à Nice sans combat le 29 à 5 heures. Puis restant dans l'expectative sur la côte il lança la 5e division sur l'Escarène et Sospel occupés les 30 et 31 mai. Le 1er juin elle enlevait le col de Brouis et déboulait sur Breil tandis que la 6<sup>e</sup> division, grimpée par de mauvais sentiers le long des crêtes prenait d'assaut le camp des Mille Fourches qui défendait l'Authion. Doublement vaincu Hesnitz ordonna le repli à marches forcées sur Alexandrie, 2 brigades filant par la côte, trois par Airole Triera Orméa. Laissé seul pour se maintenir au col de Tende Gorrupp le perdit le 3 juin.

Le 13 juin l'épilogue de toute cette campagne de l'an VIII se vivait à Marengo après que Suchet eût rejoint Masséna qui avait capitulé à Gênes le 7, mais en "vaincu qui dicte les conditions au vainqueur" Sans doute Marengo était décidé depuis le jour du passage du Saint Bernard. Par son plan génial Bonaparte avait depuis longtemps battu le généralissime Mélas sur le plan stratégique. Il avait tenu cependant à la réussite de cette entreprise que Masséna dans Gênes et Suchet sur le Var fixassent les armées autrichiennes. En acceptant le repli sur le Var Suchet sauva son corps accablé en Ligurie. Puis il arrêta Mélas d'abord, ensuite Hellsnitz. Les troupes autrichiennes durement éprouvées ne jouèrent aucun rôle à Marengo ainsi Suchet contribua au succès de Bonaparte.

S'il convient d'apprécier d'une façon générale le rôle militaire du fleuve Var sous la révolution et l'Empire on ne saurait constater qu'il ne fut pas dérisoire alors que les théoriciens du génie du XVIIIe siècle n'avaient regardé ce fleuve que comme une position de second ordre. En 1815 le Maréchal Brune chargé de défendre cette ligne par Napoléon la considéra comme fort bonne et capable d'arrêter un adversaire numériquement supérieur. Sans les circonstances inhérentes à la chute de l'Empire et qui aboutirent à l'assassinat de Brune à Avignon il est fort probable qu'il eût démontré sur les champs de bataille la justesse de son affirmation. Toutefois le fleuve ne dû qu'aux circonstances de jouer un rôle dans les combats de l'époque. Le mois de lutte sur les rives du Var ne saurait faire oublier les années de bataille dans les montagnes des Alpes-Maritimes.

Une bien meilleure protection est assurée pour la France par qui tiennent les crêtes des Alpes bien qu'il soit possible de barrer la route de la Provence à Saint Laurent. Aussi malgré les événements de 1800 le Var ne s'imposa pas en tant qu'élément décisif de la stratégie militaire. Il ne s'imposait pas plus comme frontière puisqu'en 1760 la France atteignait ses limites "naturelles". Dès 1880 commençait la construction de l'ensemble des forts dont l'épisode de 1940 devait démontrer l'efficacité. Liée à des circonstances précises la défense du Var restera donc une heureuse réussite sans conséquence profonde.

Bibliographie.

- AURIOL - La Défense du Var et le Passage des Alpes  
(documents du général du génie Campron.)
- CAIS DE PIERLAS - Il regimento di Suca e il suo ingresso  
in Nizza all' avanguardia Austriaca.
- DOUMENC - (général)- le mémorial de la terre de France  
(Savoie, Dauphiné, Provence)
- GACHOT - Le siège de Gênes et les opérations de Suchet.
- KREBS ST MUNIZ - Campagne des Alpes sous la Révolution et  
l'Empire (Tomes I et II)
- MADSLIN Louis- Histoire du Consulat et de l'Empire.  
(de Brumaire à Marengo)
- NICE HISTORIQUE - articles de Blondeau, Boniface, Boréa,  
Canevri, Emmanuel, Fighiera, Garidelli,  
Isbert, Raymond, Sappia,
- ANNALS DU COMTE DE NICE - articles de Bermond, Canevri

Archives.

- du Ministère de la guerre - Dossiers : B3/I B3/2 B3/3 B3/69  
B3/70 B3/71 B3/211 B 3/235.  
Manuscrit de Cousseud : journal  
des opérations du centre de  
l'armée d'Italie commandé par  
le lieutenant général Suchet  
sous les ordres du Général en  
chef Masséna en VIII.
- de la marine à Toulon - Dossiers : IAZ/238, IAZ/255
- Municipales - Atlas militaire du Général Garnier  
Mémoire local et militaire sur le département  
des Alpes maritimes (Général Garnier).
- Départementales - Dossiers : B4, B36, B 55, L'23, L724, L 474  
L 233, L 259, L 253, S 26.
- Musée Masséna - correspondance du Marquis de la Planargie.

**LE FONDS CANESTRIER  
AU MUSÉE MASSÉNA**

**Par L. IMBERT**

Il y a sept ans disparaissait à l'âge de 67 ans, un érudit qui, par son probe et patient labeur, poursuivi avec une remarquable continuité durant près d'un demi-siècle, a apporté la plus utile et précieuse contribution à l'histoire du pays niçois. Paul Canestrier en effet appartenait à cette catégorie d'érudits, qui se fait de plus en plus rare en raison des difficultés de la vie moderne, de ceux qui ont toujours su concilier avec les exigences d'une profession le goût passionné de l'étude et de la recherche désintéressée.

Et l'on peut dire que pour lui la réussite a été vraiment exceptionnelle, car loin de souffrir des vicissitudes inévitables dans le cours d'une vie ordinaire, son œuvre en est sortie en définitive plus riche et plus variée, et en constant progrès jusqu'à la fin.

Paul Canestrier est né le 22 avril 1888 à Tourrette-Levens et il était fier de se dire issu d'une modeste famille de travailleurs fixée depuis des siècles sur le territoire niçois. Dès l'école primaire puis au petit séminaire où il est entré pour se préparer à l'état ecclésiastique, il apparaît comme un élève studieux. - De bonne heure s'éveille en lui cette curiosité intelligente du passé en ce qui concerné particulièrement le pays natal. Nous en avons une preuve dans cette note, conservée dans ses papiers, qui nous apprend qu'à la date du 20 janvier 1906 "l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a pris connaissance d'une pierre tumulaire dont lui a envoyé copie un élève du Petit séminaire de Grasse, Paul Canestrier, et remercie le jeune archéologue."

Cette année 1906 est celle où il passe son baccalauréat. Elle est marquée encore aux vacances qui suivent par une heureuse rencontre, celle d'Henri Sappia, fondateur et propriétaire encore de Nice historique qui venait achever une vie assez mouvementée dans les travaux moins dangereux de l'histoire locale<sup>1</sup>.

Il s'intéressa à moi, a noté le jeune étudiant... Je l'accompagnais à la mairie tous les après-midi et il m'initiait au dépouillement des archives..." Ces leçons ne devaient pas être perdues et bientôt après nous voyons un nouvel adepte, et non des moins zélés, faire son entrée au Nice historique pour une collaboration qui ne cessera plus qu'à sa mort.

Des préoccupations d'un tout autre genre, obtention des ordres ecclésiastiques, service militaire, viennent interrompre ces débuts prometteurs. Mais les choses prennent un tour nouveau du jour où, promu à la prêtrise, il est envoyé pour exercer ses fonctions paroissiales dans la vallée d'Entraunes, celle peut-être de nos vallées alpines qui a le mieux conservé, dans son enceinte de montagnes sa physionomie originale. Mœurs et coutumes, usages, traditions, institutions communales, dialecte local autant de sujets qui sollicitent sa curiosité et l'étude et fournissent la matière de maints articles dont la publication commencée en 1914 s'échelonna sur plusieurs années encore sans que l'intérêt en soit épuisé.

Dans le nouveau poste où il sera bientôt affecté, à Saint Jean la Rivière, c'est avec la même ardeur qu'il s'occupera de rassembler les souvenirs historiques, plus ou moins transformés par la légende, qu'évoquent les noms de Lantosque, Duranus, Saut des Français, Roquesparvière surtout dont les ruines pittoresques dominent si superbement la vallée de la Vésubie. Il a eu la bonne fortune de retrouver dans les archives du vieux village abandonné un précieux manuscrit dans lequel un de ses lointains prédécesseurs, le prieur Jules Uberti, dernier curé du lieu, avait consigné durant ses vingt ans de ministère une masse de renseignements curieux, usages et traditions.

Mais bientôt à ces années de travail paisible et fécond va succéder une période où nous n'avons plus à enregistrer qu'une série d'articles de journaux (Éclaireur de Nice et surtout l'Éclaireur du Dimanche) vulgarisant, pour le grand public, les données les faits historiques déjà acquis par les recherches antérieures. Puis, en 1924, c'est une véritable rupture qui se

---

<sup>1</sup>Sur ce curieux personnage que fut Henri Sappia, et sur sa rencontre avec Canestrier, cf. Nice Historique, 1955, P. 32-44

produit dans la vie de Canestrier, qui part pour Paris où il va faire une nouvelle carrière dans les bureaux du Ministère de la Guerre.

On pourrait croire qu'un changement aussi profond, le complet dépaysement qui suit vont le détourner de ses études favorites. Il n'en est rien, et il semble même que l'éloignement n'a fait que renforcer cet attachement qui le liait de cœur et d'esprit à son cher pays niçois, et sa vocation d'érudit va s'affirmer, dès ce moment, avec plus de force et de continuité. C'est que l'habile et passionné chasseur de documents qui est en lui n'a pas tardé à se rendre compte des ressources presque inépuisables que présente même pour l'histoire régionale, le dépôt des archives historiques de la guerre.

De là cette série presque ininterrompue d'études sur l'histoire militaire de Nice et son Comté, sièges, campagnes, occupations, du XVI<sup>e</sup> s. à l'Empire, sur les personnages civils et militaires qui ont joué un rôle prédominant dans ces opérations de Louis XIV, Catinat, Vauban, Berwick, jusqu'à Bonaparte, sans oublier les biographies de généraux ordinaires du pays niçois, Raynardi de Belvédère, Corporandi d'Auvare, Partouneaux, Tordo ou Masséna. A maintes reprises, sortant du cadre des événements militaires, il a été amené à examiner le jeu des manœuvres diplomatiques entre la cour de France et celle de Sardaigne, de Mantoue notamment (le rôle du maréchal de Tessé, l'affaire Matthioly et le masque de fer etc...)

Quand viennent les années tragiques de 1939-1944, Canestrier) évacué en province avec les bureaux, se souvient que le travail et l'étude sont la meilleure ressource contre les inquiétudes causées par le malheur des temps. Mais il ne restait pas à l'écart des préoccupations angoissantes du moment, et à cette heure où semblait se jouer le destin de sa grande et de sa petite patrie, il mettait sa plume et son savoir à leur service pour mettre en valeur certaines vérités historiques travesties par une propagande intéressée.

1944 : avec l'espoir de la libération et du retour à une vie normale, c'est aussi relira de la retraite qui sonne pour Canestrier. On peut penser que ce ne sera pas celle du désœuvrement. Libre désormais de se consacrer entièrement à la passion qui n'a fait que grandir en lui depuis sa jeunesse et d'orienter à son gré ses recherches, il se tourne à nouveau vers cette vallée du haut Var où il a fait son véritable apprentissage d'érudit. Mais c'est avec une vision élargie et une méthode plus assurée qu'il aborde maintenant des problèmes qu'il n'avait souvent qu'effleurés. Dans cette nouvelle et dernière étape il va pouvoir encore compléter et de façon très heureuse sa formation d'érudit en se mettant modestement à l'école et en suivant les leçons de maîtres éminents de la Sorbonne, de l'École des Chartes ou du Collège de France. Ceux-ci de leur côté ont vite su apprécier les sérieuses qualités de cet élève déjà chevronné, ses connaissances approfondies sur ce petit monde bas alpin encore si secret pour le géographe et l'historien, et entre eux s'est établi un climat de confiante collaboration très profitable pour la continuation de ses travaux. Ainsi, c'est M. Clovis Brunel "mon maître à l'École des hautes études" qui l'a engagé à publier ses documents linguistiques du XVI<sup>e</sup> siècle, intéressant la langue, les institutions, le folklore du Comté, et ensuite à présenter au Congrès des Sociétés savantes les données de ces documents concernant l'habitation rurale. C'était déjà lui qui l'avait encouragé à reprendre ses études d'hagiographie locale pour en tirer une thèse sur le culte de la vierge et des saints qui devait lui valoir une si flatteuse approbation<sup>2</sup>. Par ailleurs sa connaissance du dialecte provençal et bas alpin lui a attiré l'estime particulière du "maître de la toponymie française", Albert Dauzat, dont il est lui aussi "l'auditeur familial" à cette même École des hautes études, et qui publie dans sa revue d'onomastique un substantiel article de lui sur les prénoms et noms de famille dans le Comté de Nice depuis le XI<sup>e</sup> siècle. Quand paraît l'ouvrage de M. Rostaing sur la toponymie de la

---

<sup>2</sup>Voici l'appréciation que portait sur cette thèse un des membres du jury, Professeur à la Faculté de théologie de Paris : "Mémoire très limité comme champ d'observation, mais très fouillé. C'est un travail solide, conduit avec méthode ... L'auteur a utilisé tous les moyens d'information, enquête directe, sur le terrain, par questionnaire, etc... "Pareille notation peut s'appliquer à l'ensemble de l'œuvre de Canestrier.

Provence, Dauzat prie Canestrier de lire les bonnes pages du livre et ils en discutent ensemble. Enfin, dans le même temps Lucien Febvre à qui est soumis le mémoire sur l'économie rurale d'un village alpin (Sauze) au XVI<sup>e</sup> siècle le trouve à son goût, le publie dans ses Annales (Économie, Sociétés, Civilisations) et en fait ressortir lui même l'intérêt dans une note spéciale. Entre temps, bien d'autres articles sont rédigés ou mis en chantier. On en trouvera le détail dans la liste bibliographique qui suit. Le dernier et non le moins important, puisqu'il prend les proportions d'un véritable volume, consiste à fondre en un exposé méthodique, à l'exemple du Manuel du folklore de France que publie à ce moment Van Genep, tous les éléments déjà rassemblés par notre compatriote au cours de plusieurs années d'enquêtes et d'observations sur le folklore du Comté de NICE .

La mort est venue l'arracher par surprise à sa tâche alors qu'il allait donner, semblait-il, sa pleine mesure. Mais, sans prévoir cette fin rapide, il avait compris que l'entreprise à laquelle il avait voué sa vie ne pouvait être celle d'un seul, et pensé à ses continuateurs. Déjà en 1953, en nous envoyant le texte de ses notes sur la dîme à Guillaumes n'écrivait-il pas<sup>3</sup>: "la dîme, régime très intéressant dans le haut Var et toute la baronnie de Beuil, il y aurait là un beau sujet de thèse pour un étudiant du C. U. M. que d'autres sujets de droit ou d'histoire ou de philologie dans le Comté ! Il faudrait attirer l'attention des étudiants niçois sur ce champ inexploré et très fécond, qui, au surplus est à leur portée."

Et c'est bien sans doute la même préoccupation qui lui a inspiré cette heureuse disposition, de laisser tous ses papiers et livres au Musée Masséna où ils seront conservés et mis à la disposition des travailleurs au milieu de tant de souvenir; du vieux pays niçois.

Le fonds Canestrier se compose essentiellement de notes de toute origine (archives ou lectures) extraits et copies de documents, qui ont servi à l'élaboration de ses travaux, publiés ou non, à quoi s'ajoutent les brouillons, rédactions successives, et dans la plupart des cas additions et compléments, car ce chercheur infatigable ne laissait pas de dossier définitivement clos, le tout prouvant amplement si besoin était, le souci de documentation, l'ordre et la méthode avec lesquels L'auteur organisait son travail<sup>4</sup>. Pour nous, le classement de ces papiers nous a permis surtout de dresser une liste, aussi complète que possible de l'ensemble de son œuvre, dont la dissémination dans des revues locales ou spéciales rendait la consultation difficile. Ainsi, avons-nous servi à la fois les intentions du donateur et facilité la tâche des nouveaux adeptes de l'histoire locale qui cherchent à s'appuyer, pour leurs propres études, sur des travaux de base solide et d'une valeur éprouvée.

## BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX DE PAUL CANESTRIER

### Principales abréviations :

Ann. Comté : Annales du Comté de Nice - Ann. Soc. A; M. : Annales de la Société des Lettres Arts et Sciences des Alpes-Maritimes - Arm. Niss. : Armanac Nissart Arts et trad. pop. Arts et Traditions populaires - Bull. C. T. H. : Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques - Ecl. : Éclaireur de Nice - Ecl. dim. : Éclaireur du dimanche - Nice hist. : Nice historique - Nouv. revue trad. pop. : Nouvelle Revue des traditions populaires - Rev. hist. dipl. : Revue d'histoire diplomatique - Soc. sav. : Congrès des Sociétés savantes -

<sup>3</sup> Nous avons été personnellement en correspondance avec Canestrier durant la période où nous étions chargés de la rédaction de Nice Historique, soit de 1936 à 1956. Les lettres que nous avons reçues de lui et qui donnent quelques utiles renseignements sur la conscience avec laquelle il préparait ses articles, seront versées au-dossier.

<sup>4</sup> On trouvera sur place des indications plus détaillées sur la composition du fonds. Contentons nous de signaler ici : Une collection d'extraits et tirages à part de ses propres publications, et de livras ayant fait partie de sa bibliothèque; en deuxième lieu, des pièces d'archives (registres de notaires, documents municipaux ou judiciaires) de la région de Sauze et du haut Var, utilisé par lui dans ses travaux.

ARTICLES IMPRIMÉS

- 1 - Les inscriptions romaines de Tourettes. (Journ. de la Corniche, 15 av. 1908).
- 2 - Les barbets à Tourette - Levens (Nice hist. 1908, p.118).
- 3 - Le général Joseph Tord, 1774 - 1846 (Ibid. p. 253 sqq.).
- 4 - Monographie de Tourette - Levens (Ibid. 1910, p. 314)
- 5 - Villeneuve d'Entraunes et ses environs (Ibid. 1914 p.329).
- 6 - La vallée du Haut Var (Ibid. 1920 p. 20).
- 7 - L'évêque de Glandèves aux portes de l'Enfer. Poème satirique par Laurent Crisostome Touche, notaire. (Ann. de Provence, 1920 p. 49).
- 8 - Le clocher d'Enaux. (Nice in 4°, 4 p.).
- 9 - Dans les ruines de Roquesparvière, avec une aquarelle de Coste (Nice, 1 p. in-f°).
- 10 - Les origines des libertés niçoises (Arm. niss. 1921 p. 112)
- 11 - Notre pays Nésubien, St Jean la Rivière, Utelle, Lantosque, le Saut des Français.
- 12 - De Nice à la Vésubie (Ecl. dim. 12/6/1921).
- 13 - Les institutions communales dans l'ancien Comté de Nice avant la Révolution (Nice hist. 1921; tirage à part).

- 14 - Le manuscrit d'Uberti (Soc. Sav. 1922).
- 15 - Le Saut des Français (Ecl. dim. 17/9/1922).
- 16 - La France rustique. De Guillaumes à Entraunes (Ibid. 8/10 1922).
- 17 - Le village niçois au XVII<sup>e</sup> siècle (Arm. niss. 1922 p. 135).
- 18 - La charte communale d'Entraunes (Ann. Soc. A. M. 1922-23 p. 95).
- 19 - Le canton de Levens ( Imp. Joris, s. d., 36 p. in-16).
- 20 - La thérapeutique niçoise d'autrefois (Ecl. dim. 11/3/1923).
- 21 - Un village défunt. Dans les ruines de Châteauneuf (Ibid. 13 et 20 /7/1924).
- 22 - Vérité engendre haine (à propos d'une inscription à Peille) (Ibid. 24/8/24).
- 23 - Les traditions niçoises. L'olivier "dou brandis" à Tourettes (Ibid. 31/8/24).
- 24 - Tourette-la-Romaine (Ibid. 7/9/24).
- 25 - Une trouvaille préhistorique au vallon de Cant. (Ibid. 28/9/24).
- 26 - Au berceau de la noblesse niçoise. (Ibid. 5/10/24).
- 27 - Monsieur de Glandèves à M. d'Entrevaux. (Ibid. 22/2/25).
- 28 - Le pavillon des A. M. à l'Exposition des Arts Décoratifs (Ibid. 24/5/25).
- 29 - Vallauris, capitale avant l'ère chrétienne. (Ibid. 7/6/25).
- 30 - La Suisse niçoise. (Ibid. 22/8/25).
- 31 - Saint Martin du Var, cité d'avenir. (Ibid. 27/9/25).
- 32 - Promenade d'un rêveur à Monaco (Ibid.).
- 33 - Les origines des libertés niçoises. (Ibid. 22 et 29/11/25).
- 34 - Le pays niçois, terre de liberté. (Ibid. 7/2/26).
- 35 - Quelques précédents de la contribution nationale chez nous (Ibid. 9/5/26).
- 36 - Sur le sommet de Roquesparvière. (Ibid. 29/8/26).
- 37 - Les pittoresques coutumes de Roquesparvière. (Ibid. 24/10/26).

- 38 - La Côte d'Azur artistique. (Ibid. 20/3/27).
- 39 - Le château de Nice (Arm. niss. 1928 p. 93).
- 40 - Les anciens régiments "Nice infanterie" (Ibid. 1929, p. 129).
- 41 - La société villageoise dans le Comté de Nice du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. (Ann. soc. A.M. 1926-29).
- 42 - Les cendres de Marceau à Nice (Arm. niss. 1930 p. 99).
- 43 - Les anciennes fortifications de Nice et du Comté (documents inédits).  
Campagnes de 1744-48; les anciens régiments niçois.  
(Nice hist. 1930 p. 183).
- 44 - La conquête et l'occupation du Comté de Nice sous la Révolution. (Ibid. 1931 p. 46).
- 45 - Les sièges militaires de Nice. (Ibid. p. 89 262).
- 46 - Le général <sup>Joseph</sup> Caspard Corporandy d'Anvare (Ibid. 1932 p. 93).
- 47 - La campagne militaire de 1747 dans le Comté de Nice. (Documents officiels inédits) (ann. du Comté, 1931-32 p. 95).
- 48 - Le maréchal de camp Jos. - François Félix Raynardi de Belvedere, 1756-1832. (Ibid. p. 327; tir. à part II p.).
- 49 - Comptes-rendus de : Blanchet, carte archéol. de la Gaule romaine, A.M.; Maurandi, les Annales de Levens; Boniface, le district de Saint Paul. (Ibid. p. 202, 283).
- 50 - La Côte d'Azur dénigrée par les savants. (Ecl. dim. 15/6/32).
- 51 - Lettres inédites de Louis XIV, Vauban, Catinat, Berwick sur Nice. (Arm. niss. 1932, p. 17).
- 52 - L'invasion du Comté de Nice et de la Provence par les impériaux en 1707 (Nice hist. 1932, p. 49, 210).
- 53 - Après le refoulement en 1707, de l'invasion de la Provence par les troupes sabaudo-impériales. (Ibid. 1933 p. 49).
- 54 - Histoire militaire de Nice. (Nice imp. de l'Ecl., 78p. 86).
- 55 - Mémoires inédits de Vauban sur le rasement des places de guerre (Mercure de France, juin 1933).

- 56 - Vauban et la Côte d'Azur (Ecl. des 13/5, 17/8 1933).
- 57 - Une vieille satire (contre les habitants de Guillaumes après la réunion de la ville au Comté de Nice) (Arm. niss. 1933 p.159).
- 58 - Sur les bords du Var pendant les Cent jours. Curieux rapport d'un envoyé secret de Napoléon (Ann. du Comté, 1933. p.23; 78; tir. à part, 8p.).
- 59 - Comptes-rendus de :  
Labande : le Palais de Monaco.  
Latouche : Histoire du Comté de Nice.  
(Ibid. p. 114).
- 60 - Le coin des curieux : le culte de Saint Blaise dans le Comté de Nice; sobriquets des habitants de Villeneuve et Saint Martin d'Entraunes, Peone (Ibid. p. 193).
- 61 - La France rustique ou la vallée du Haut Var Folklore. (Ibidem 1933, p. 202, 1934, p. 11, 45, 86).
- 62 - La France rustique (Arm. niss. 1934 p. 91).
- 63 - Comment Monsieur de Tesés prépara en 1696 le traité de paix entre Louis XIV et Victor Amédée II de Savoie. (Revue d'hist. dipl. 1934, - tir. à part, 25 p. in 8°).
- 64 - Les anglais à Nice autour de 1700 (Ecl. 28/1/34).
- 65 - Comment le duc de Berwick prit le Château de Nice (Ibid. 27/2/34).
- 66 - Anc. archives du Ministère de la Guerre (documents sur les Ferrere et divers, de 1695 à 1706). (Nice hist., 1934 p. 61, 94).
- 67 - Comptes-rendus de :  
Lugand (général) : la guerre en montagne, un précurseur Surost;  
Labande : histoire de la principauté de Monaco. (Ann. du Comté, 1934, p. 112, 151). - Le coin des curieux. Le vin de Montalchimie p. 80).
- 68 - Comment le prince de Monaco réclama le titre d'Altesse. (Ibid. 1935, (p. 70).
- 69 - Un peu d'ombre autour du Sénat de Nice. (Ibid. 1935, p. 6).
- 70 - Les anciennes fabriques de papier de Nice (Arm. niss. 1935 p. 42).
- 71 - Un centenaire Mentonnais : le général comte Louis Partouneaux. (Ibid. p. 105).

- 72 - L'affaire de Casal en 1681. L'emprisonnement de Catinat à Pignarol (Soc. Sav. 1935).
- 73 - Les intrigues diplomatiques autour du second mariage du darrin duc de Mantoue (Rev. d'hist. dipl. 1935) -tir. à part, 30 p.).
- 74 - L'affaire Matthioly (Ibidem, 1936; tir. à part, 37 p.).
- 75 - Le général Gaspard Eberlé (Nice hist. 1936, p.161)
- 76 - Etymologie de Tourrette-Levens (Ann. du Comté 1936 p. 43).
- 77- Lettres de Grosley écrites de Nice en 1746 (Ann. niss. 1936
- 78 - Anecdotes historiques : la reine d'Espagne et ses courtisanes du Var; - soldats espagnols à Nice en 1744. (Ibid. p. 97).
- 79 - Comment fut annoncé aux gendarmes le retour de Napoléon en 1813 (Rev. de la gendarmerie, 1936, p. 426; tir. à part).
- 80 - Comment, en 1854, un chef de brigade de carabiniers sauva un prince de Monaco dans une émeute (Ibid. p. 658 tir. à part).
- 81 - La compagnie des carabiniers de S. A. S. le Prince de Monaco. (Ibid. 1937, p. 513).
- 82 - Organisation de la gendarmerie dans les pays annexés en 1860. (Ibid. p. 778; tir. à part).
- 83 - Le folklore niçois (Ann. du Comté, 1936, p. 93; 1937, p. 3),
- 84 - Inscription de 1672 à la Roche de Valdeblorre (et autres questions concernant la Valdeblorre) . (Ibidem, 1937, p. 39).
- 85 - Un drame historique à Tourrettes-Levens (Ann. niss. 1937 p. 41).
- 86 - Le prestige de Nice à la cour de Louis XIV . (Ann. niss. 1938, p. 29 ).
- 87 - Anecdotes historiques: Roche, Steris, la duchesse de Duras à Nice (Ibidem, p. 120).
- 88 - Quelques lettres de Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie. (Nice hist. 1938, p. 30).
- 89 - Le général Pierre Garnier, 1756-1827. (Ibid. p. 33; tir. à part 15 p.).
- 90 - Les impôts, le budget communal, la dime, dans le Comté de Nice au XVIII<sup>e</sup> s. (Bull. C. T. H. , sc. économ. , 1936 tir. à part, 24 p.).
- 91 - Grands travaux effectués ou projetés au XVIII<sup>e</sup> siècle pour accroître le commerce de Bordeaux... (Ibid. 1939; tir. à

- part, 16 p. ).
- 92 - Le système défensif de la Côte du Var à Monaco, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (Nice hist. 1939, p. 92).
- 93 - Un journal de bord d'Infarnet (Ann. niss. 1939 p. 102).
- 94 - Pourquoi Louis XIV fit occuper le Comté de Nice en 1691 ? (Nice hist. 1940, p. 35).
- 95 - La campagne de 1691 dans les montagnes du Comté de Nice. (Ibid. p. 119).
- 96 - Nice terre de France. Essai historique. (Rodez, imp. Carraro , 1940, in 8<sup>e</sup>, 135 p.).
- 97 - La tradition du trésor mystérieux dans le folklore du Comté de Nice. (Nice hist. 1943, p. 88).
- 98 - La magie et la sorcellerie dans le Comté de Nice . (Ibid. p. 120).
- 99 - L'infodation des communes du Comté de Nice, conséquence de la dévaluation monétaire à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. (Ibid. 1944, p. 91).
- 100 - Les chapelles rurales et les saints populaires du Comté de Nice. (Ibid. 1946, p. 2, 54, 80,).
- 101 - Essai de bibliographie sur le général Tordo. (Ibid. 1947 p. 27).
- 102 - Le duc de Vendôme commande le Comté de Nice en 1694-95. (Ibid. 1948, p. 61; 1949, p. 3).
- 103 - Les instruments sonores niçois de la Semaine Sainte. (Nouv. Rev. des trad. pop. 1949, p. 19).
- 104 - L'offerte de la pomme fleurie dans le Comté de Nice (Ibid. p. 165).
- 105 - Le séchage des figues dans le Comté de Nice. (Ibid. 1950 p. 40).
- 106 - Les confréries de Pénitents dans le Comté de Nice et la Principauté de Monaco. (Ibid. p. 291).
- 107 - Le Fauchoeur prestigieux, version provençale. (Ibid. p. 306).
- 108 - L'épître des sobriquets communaux des Alpes Maritimes (Ibid. p. 425).
- 109 - Inventaire de la maison paysanne dans le haut Var au XVI<sup>e</sup> siècle (Soc. sav. 1950).
- 110 - Documents dialectaux du haut Var au XVI<sup>e</sup> siècle (Nice

- hist. 1950, p.53 ).
- 111 - Prénoms et noms de famille dans le Comté de Nice depuis le XI<sup>e</sup> siècle (Rev.intern. d'onomastique, 1951, tir.à part 12p).
  - 112 - L'économie d'un village alpin (Sauze) au XVI<sup>e</sup>siècle (Annales 1951, tir.à part 14p).
  - 113 - Etat des services du Maréchal Masséna. (Nice hist.1951 p42).
  - 114 - La transhumance dans la haute vallée du Var au XVI<sup>e</sup> siècle (Ibid.1952, p45).
  - 115 - Chronique bibliographique : Rostaing, Essai sur la toponymie de la Provence; Lamboglia, I nomi dei comuni delle A.M. (ibid. 1952; p89).
  - 116 - La concentration de la propriété foncière dans un village de haute Provence (Sauze); (Bull.Com. des T.H. 1951-1952 pXXVIII).
  - 117- Le régime dotal en Provence au XVI<sup>e</sup> siècle d'après des documents dialectaux (Soc.Sav.1953).
  - 118 - La procession aux linaces dans le Comté de Nice. (Arts et Trad. pop. 1953, p212).
  - 119 - Historique de Guillaumes. Annuaire. Les curiosités naturelles du haut Var. (Nice hist. 1954, p212).
  - 120 - La hallebarde dans les fêtes villageoises du Comté de Nice (Arts et Trad.pop. 1955, p22 ; tir.à part, 10p).
  - 121 - Saint-Etienne de Tinée: épisodes militaires. (Nice hist.1957 p87).

Il faut ajouter à ceci les nombreux articles de Paul Canestrier parus dans la presse régionale de 1948 à 1956, qui figurent dans les dossiers de documentation contemporaine des Archives Départementales des Alpes-Maritimes.

#### ARTICLES MANUSCRITS

- 122 - Les fleurs et les fruits (et les vins) de Nice à la cour de Louis XIV (commun. au Congrès Soc.Sav. 1937).
- 123 - Notes et documents sur les seigneurs de Beuil.
- 124 - Eléments de toponymie des Alpes-Maritimes : haut-Var et val de Tourettes (texte envoyé à M.Dauzat le 20 déc.1854 pour la revue Onomastique)
- 125 - Les anciens villages abandonnés du Comté de Nice.
- 126 - Le général Marceau.
- 127 - Comté de NICE : la terre et la race.
- 128 - Une comédie royale : Louis XIV et Victor Amédée II.
- 129 - La France rustique : chorographie - organisation communale - vie rurale - Révolution - chronique artistique.
- 130 - Les anciens ermitages des Alpes-Maritimes. Mémoire remis au directeur de l'Ecole des Hautes Etudes (1951)
- 131 - Le culte de la Vierge et des saints dans le Comté de Nice et la Principauté de Monaco depuis le Moyen-âge. -Thèse de l'Ec.des Htes Etudes
- 132 - Le folklore du Comté de Nice.-I<sup>er</sup> vol: du berceau à la tombe - Fêtes et cérémonies - Culte populaire des saints - magie et sorcellerie - médecine populaire.- 2<sup>e</sup> vol.: les travaux et les métiers - le décor de la vie - la maison - les jeux - contes, légendes, chansons populaires.